

DIPLOME INGENIEUR DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

L'ingénieur des travaux de la construction peut occuper diverses fonctions dans l'entreprise dont :

- Ingénieur travaux : il pilote et coordonne l'ensemble des tâches dans l'acte de construire
- Ingénieur études de prix : il chiffre le coût d'une opération de construction afin de présenter une offre au client
- Ingénieur méthodes : il établit le planning de réalisation d'une opération et détermine les moyens humains et matériels à mettre en œuvre
- Ingénieur BET (Bureaux d'Etudes Techniques) : il dimensionne et vérifie l'ensemble des composantes d'une opération de construction (structure, réseaux électriques, adductions et évacuations des eaux, etc.)

ACTIVITÉS VISÉES

- Optimisation des processus de production et de distribution
- Gestion des stocks
- Organisation des postes de travail
- Gestion de la maintenance
- Management de la qualité
- Management des achats
- Ecoconception de produits
- Analyse et gestion des risques industriels
- Analyse des coûts
- Gestion de projets
- Déploiement de systèmes d'information

MÉTIERS VISÉS

- Directeur de travaux immobiliers
- Chef de projet construction
- Responsable de programmes immobiliers
- Consultant en gestion de projets de construction

OBJECTIFS

- Développer une expertise dans la gestion de projets immobiliers complexes.
- Maîtriser les outils et méthodes de gestion de projet, de l'étude de faisabilité à la réception des ouvrages.
- Acquérir des compétences en management d'équipes pluridisciplinaires et en communication avec les parties prenantes.

PRÉ-REQUIS

- L'accès à ce Master est ouvert aux titulaires d'une Licence dans le domaine du génie civil, de l'architecture, du génie industriel, ou équivalent. Une expérience professionnelle dans le secteur de la construction ou de l'immobilier peut constituer un atout.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

PUBLIC CONCERNÉ

Par la voie de l'apprentissage :

- Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3ème au début de la formation)

Sans condition d'âge pour les personnes :

- Reconnues travailleur handicapé
- Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant je diplôme
- Sur la liste des sportifs de haut niveau

Par la voie de la formation continue : En contrat de professionnalisation

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation
- Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- Bénéficiaires de minima sociaux

Autres dispositifs :

Salariés, retraités, demandeurs d'emploi

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs
- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100 % par l'OPCO de l'entreprise.

Contrat de Professionnalisation

- **Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:** L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
- **Pour les autres dispositifs:** Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

LIEU DE FORMATION

BTP CFA OCQUERRE

PROGRAMME

DUREE

Formation initiale ou continue

- Cours à temps plein, Stage de 16 semaines.

Formation en alternance

- Rythme de l'alternance : 1 mois en formation, 2 mois en entreprise

Enseignements professionnels

- Gestion de projet et méthodes agiles appliquées au secteur immobilier
- Droit de la construction et réglementations urbaines
- Techniques de construction et développement durable
- Financement de projets immobiliers et analyse de rentabilité
- Management d'équipes et leadership

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Domaine professionnel

- RNCP34113BC01 – Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- RNCP34113BC02 – Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- RNCP34113BC03 – Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- RNCP34113BC04 – Appui à la transformation en contexte professionnel

POURSUITE DE FORMATION

- Doctorat dans des domaines liés au génie civil ou à la gestion de projets
- Spécialisations post-master en droit immobilier, en éco-construction ou en BIM (Building Information Modeling)

VALIDATION DU DIPLÔME

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP34113
- Date d'enregistrement : 23-07-2019
- Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

ACCESSEIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.

FICHE RNCP